

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MARDI 10 SEPTEMBRE 2013 A 20 H 00**

*L'an deux mil treize, le dix septembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur Patrick FOULON, Maire.*

*Etaient présents : FOULON Patrick, THAUVIN Christine, CLOUTIER Jacky, LUTTON Hervé (à partir de 20h10), LEBRUN Francis, NICOT Marie-Rose, THOREL Franck, MARTIN Annie, PIETRE Martine, EVEZARD Hélène*

*Excusés ayant donné procuration: M. TELLIER Didier à Mme MARTIN Annie, M. BRETON Denis à M. LEBRUN Francis, M. PISSEAU Jean-Louis à Mme EVEZARD Hélène, M. BERRUÉ Didier à M. CLOUTIER Jacky à partir de 20h40.*

*Secrétaire : M. CLOUTIER Jacky*

*- Le Maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour :*  
*- convention entre E.R.D.F et la commune pour des travaux sur l'emprise communale pour installer un nouveau transformateur rue des Aubiers.*  
*Les membres du conseil à l'unanimité approuvent la modification de l'ordre du jour.*

*Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte rendu de la précédente séance.*

**ORDRE DU JOUR**

**I. REVISION DES TARIFS DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT AU 01/01/2014 :**

*Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de porter la redevance de la taxe d'assainissement à 0.95 € le mètre-cube.*

*La taxe de raccordement de 980 € et la part forfaitaire de 53 € restent inchangées.*

**II. REVISION DES TARIFS DE LA SALLE POLYVALENTE AU 01/01/2014 :**

*Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer la location de la salle polyvalente à :*

- 180 € pour les habitants de la commune,*
- 320 € pour les habitants hors commune,*

*avec enlèvement des déchets par les services techniques.*

*En cas d'enlèvement par les locataires, le tarif actuel restera en vigueur, soit :*

- pour les personnes ou entreprises de la Commune : 160 €*
- pour les personnes hors Commune : 300 €*

*Pour les associations la location restera gratuite avec une base forfaitaire de 20 € pour enlèvement des déchets.*

**III. REVISION DES TARIFS DU CIMETIERE AU 01/01/2014 :**

*Les tarifs resteront inchangés :*

- 310 € pour une concession cinquantenaire,
- 190 € pour une concession trentenaire,
- 160 € pour la demi-concession cinquantenaire (jardin du souvenir),
- 95 € pour la demi-concession trentenaire (jardin du souvenir).

**IV. REALISATION D'UN EMPRUNT POUR L'AMENAGEMENT DE LA RUE DU HAUT DES FOLIES :**

*Après délibération, le Conseil Municipal, par 8 voix pour et 6 abstentions, décide d'effectuer un emprunt sur 10 ans auprès du Crédit Agricole pour un montant de 310 000 € afin de réaliser les travaux rue du Haut des Folies.*

*Le Conseil Municipal autorise le Maire par 8 voix pour et 6 abstentions à négocier les emprunts nécessaires.*

**V. ACQUISITION D'UNE PARTIE DU TERRAIN GAUDRY : INDEMNISATION DE M. DAUBRY :**

*Suite à l'acquisition d'une bande de terrain appartenant à M. Gaudry, M. Daubry Christian locataire de cette parcelle recevra une indemnité de 275,97 € suivant les barèmes fixés par la F.D.S.E.A.*

**VI. ACCEPTATION DE LA SUBVENTION DU SOUVENIR FRANÇAIS POUR LA REFECTION DU MONUMENT AUX MORTS :**

*Le Conseil Municipal accepte le versement de 1 000 € obtenu par le Souvenir Français pour la réfection du Monument aux Morts.*

**VII. CREATION ET NUMERISATION DES PLANS DES RESEAUX :**

*La société Géomexpert d'Amilly a été retenue pour réaliser ces travaux, un agent communal sera mis à disposition pendant la période des relevés. Le coût des travaux s'élèvera 6 400 € H.T.*

**VIII. LOGEMLOIRET : DEMANDE DE GARANTIE POUR LA REHABILITATION DE 20 LOGEMENTS RUE D'ANJOU :**

*A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal refusent la demande de garantie pour la réhabilitation des logements rue d'Anjou.*

**IX. GESTION DE LA COLLECTE EXCEPTIONNELLE DES DECHETS ISSUS DES MANIFESTATIONS :**

*Une somme de vingt euros sera réclamée aux associations si les déchets ne sont pas enlevés par l'association utilisatrice de la salle.*

**X. CREANCES IRRECOUVRABLES : ADMISSION EN NON-VALEUR :**

*Suite à décision du Tribunal Administratif d'Orléans, le Conseil Municipal prend acte de l'admission en non-valeur pour une somme de 4 746,61 € non recouvrable de la Jardinerie Cœur Vilmorin.*

**XI. INDEMNITES DU PERCEPTEUR :**

*Conformément aux dispositions de l'arrêté Ministériel en cours, les indemnités du Percepteur sont fixées à 524 € 42.*

**XII. AJUSTEMENTS BUDGETAIRES :**

**1) Décision modificative n°01/2013 sur le budget du service de l'assainissement :**

*Le Conseil Municipal approuve, la décision modificative présentée.*

**2) Décision modificative n°02/2013 sur le budget communal :**

*Le Conseil Municipal approuve, la décision modificative présentée.*

**XIII. PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS :**

*Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire, en date du 18 juin 2013, il y a lieu de modifier le tableau des effectifs : suppression de deux postes d'Adjoint Administratif de 2<sup>ème</sup> classe à 20/35<sup>ème</sup> suite au passage d'un poste d'Adjoint Administratif de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet (35/35<sup>ème</sup>).*

**XIV. MISE A JOUR DU REGLEMENT INTERIEUR DU RESTAURANT SCOLAIRE :**

*Quelques modifications ont été apportées au règlement*

**1) Chapitre 2 Article 7**

- *Les heures d'ouverture du restaurant scolaires sont les suivantes :  
11h30 – 12h30 pour les maternelles (PS – MS – GS) et la classe des CE1/CE2,  
12h40 – 13h20 pour les classes CP/CE1, CM1/CM2 et ceux bénéficiant des activités pédagogiques complémentaires.*
- *Les périodes de récréation d'environ 30 minutes pour chaque groupe d'enfants surveillés par 1 ou 2 personnes selon l'importance du groupe.*
- *Les maternelles sont encadrés par 3 personnes.*

**2) Chapitre 3 Article 10**

- *Vente des tickets*

*La vente a lieu au secrétariat de la Mairie.*

*Les horaires :   lundi : 14h à 18 h,  
                          Jeudi : 8h30 à 12h.*

XV. **PROPOSITION D'EXONERATION DE LA TAXE FONCIERE EN FAVEUR DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE :**

*A l'unanimité, le Conseil Municipal refuse cette mesure.*

XVI. **TRAVAUX E.R.D.F : APPROBATION DE LA CONVENTION DE SERVITUDE :**

*Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention de servitude avec E.R.D.F*

XVII. **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :**

*- M. Breton a présenté un projet d'aménagement et de sécurisation de l'entrée de l'école, rue du Gâtinais.*

*- M. Le Maire fait part d'un projet d'aménagement d'un rond-point à l'accès de Super U.*

*- L'effectif de l'école à la rentrée est de 126 élèves.*

*Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a recruté une personne en contrat à durée déterminée pour une durée de 6 mois.*

*- Le Maire propose de mettre en place des réunions avec l'équipe éducative, parents d'élèves et directeur de l'école afin de préparer la réforme des rythmes scolaires pour la rentrée 2014.*

*L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 21h50.*

*Le Maire,*

*Patrick FOULON.*